

V 2.0 - Mars2016

# Relevé des modifications

ÉDITION	DATE	MOTIF DES CHANGEMENTS	SECTIONS / PAGES MODIFIÉES
V1.0	Octobre 2013	Création du document	Toutes
V1.1	Juillet 2014	Mise à jour du document suite à la réunion du groupe en date du 21 mai 2014 Intégration des remarques de la DNA, AITC et ABEA.	Toutes
Mars 2016		Mise à jour du document suite aux réunions du groupe en dates du 13, 20 et 27 janvier 2016, 02 février 2016 et 16 mars 2016.	Toutes
V2.0	Mai 2023	Mise à jour de la liste de destinataires conformément à l'organigramme de l'OACA approuvé par le décret gouvernemental N°256 de l'année 2021.	<b>P:</b> 02; 41à42; 47; 52; 55; 58; 69à71; 75; 77à79; 81à86; 90à92; 94à95; 98; 100; 102à109.



	ING/08			
Foudroiement ayant p	provoqué le mauvais fonctionnement d'un	service essentie	l (équipement à	bord de l'aéronef).
Référence réglementaire :Décision 112 du 21 juillet 2009, Point 1, Partie1.5, Section 1	Source d'Information : - si en vol, Contrôleur de la circulation aérienne ; - si au sol, Contrôleur de l'aire de trafic	Phase du vol En Route Autre	Agent Respons	able de la Notification Initiale  Chef de Salle CCR  Chef de Salle BP
Informer par le moyen le plus rapide :	<b>Notification par</b> FNE			<b>N</b> otification par FNE
L'ARNI doit informer immédiatement:  Le responsable hiérarchique (Le CDT Aéroport ou le DCCR) et/ou l'ingénieur de permanence en dehors de l'horaire administratif;  Les destinataires concernés conformément au plan d'urgence d'aérodrome et/ou le MANEX de l'organisme ATS concernée.	Ce formulaire doit être envoyé avant la fin de la vacation aux destinataires suivants:  Le PDG de l'OACA;  La DGAC;  Le Bureau des Enquêtes au Ministère du Transport;  Le CDT Aéroport;  La DNA;  La DNA;  La DSNA;  La CCS;  La DCCR.		dépassantpas tr	JA;
Responsables:  Le chef de salle/de quart/contrôleur en service au CCR  Le chef de salle/quart/agent en service au BP de l'aéroport d'occurrence.			Responsable	La Cellule Locale deTraitement des Evénements.



	ING/09					
Givre	Givre entraînant des difficultés de manœuvre ou la perte ou le mauvais fonctionnement d'un service essentiel (aéronef en vol)					
Référence régleme	entaire :Décision 112 du 21 juit	llet 2009, Point 5, Partie 1.5, Section 1	Agent Responsable o	le la Notification	Initiale: Contrôleur de la circulation aérienne.	
Informer par le mo	yen le plus rapide :	Notification p	ar FNE		Notification par FNE	
<ul> <li>Le responsable his Aéroport ou le D de permanence et administratif;</li> <li>Les destinataires au plan d'urgence</li> </ul>		Ce formulaire doit être envoyé ava aux destinataires suivants:  Le PDG de l'OACA;  La DGAC;  Le Bureau des Enquêtes auMi  Le CDT Aéroport;  La DNA;  La DSNA;  La DN;  La CCS;  La DCCR.		dépassant pas	loit être validé et envoyé dans un délai ne trois jours ouvrables de la date de l'incidentaux destinataires suivants :	
Responsables:  Le chef de salle/de quart/contrôleur en service à l'organisme ATC d'occurrence.		<u>Responsable</u>	La Cellule Locale deTraitement des Evénements.			



V 2.0 - Mars2016

### **ING/14**

Incapacité de réaliser la configuration prévue de l'aéronef pour toute phase de vol (par exemple, train d'atterrissage et trappes, ailerons, stabilisateurs, becs de bord d'attaque, etc.).

Référence réglementaire :Décision 112 du 21 jui.	de la Notification Initiale: Contrôleur de la circulation aérienne.	
Informer par le moyen le plus rapide :	Notification par FNE	Notification par FNE
L'ARNI doit informer immédiatement les destinataires suivants :  Le responsable hiérarchique (Le CDT Aéroport ou le DCCR) et/ou l'ingénieur de permanence en dehors de l'horaire administratif ;  Les destinataires concernés conformément au plan d'urgence d'aérodrome et au MANEX de l'organisme ATS concerné;	Ce formulaire doit être envoyé avant la fin de la vacation aux destinataires suivants:  Le PDG de l'OACA;  La DGAC;  Le Bureau des Enquêtes au Ministère du Transport;  La DCE;  Le CDT Aéroport;  La DEA;  La DNA;  La DNA;  La DSNA;  La DSS;  La DCCR.	Ce formulaire doit être validé et envoyé dans un délai ne dépassant pas trois jours ouvrables de la date de connaissance de l'incidentaux destinataires suivants :  La DCE;  La DEA  La DNA;  La DN ;  La DSNA;  La DSS.
Responsables: Le chef de salle/de quand d'occurrence.	rt/contrôleur en service à l'organisme ATC	Responsable La Cellule Locale de Traitement des Evénements.

V 2.0 - Mars2016

#### **ING/19**

Indisponibilité des services ATS: Événement au cours duquel des éléments du système ATS au sol sont inutilisables, insuffisants, indisponibles ou corrompus de telle sorte que la sécurité de la circulation aérienne est partiellement ou intégralement compromise.

Référence réglementaire : Décision 153 du 12 février 2013, Tiret 1, Partie 3, Annexe 1

Agent Responsable de la NotificationInitiale :: Contrôleur de la circulation aérienne

Informer par le moyen le plus rapide :	Notification par FNE	N	Notification par FNE
L'organisme ATC concerné doit informer immédiatement les destinataires suivants :  Le PDG de l'OACA ou l'ingénieur de permanence en dehors de l'horaire administratif;  Le responsable hiérarchique de l'organisme d'occurrence (Le CDT Aéroport ou le DCCR);  Le DCEq (Si équipement CNS);  DER(Si équipement CNS);  DANA(Si équipement CNS);  DTA(Si équipement CNS);  La DNA  Le BP	Ce formulaire doit être envoyé avant la fin de la vacation aux destinataires suivants :  Le PDG de l'OACA;  La DGAC;  Le CDT Aéroport;  Le DCEq (Si équipement CNS);  USQENA (Si équipement CNS);  DER(Si équipement CNS);  DANA(Si équipement CNS);  DTA(Si équipement CNS);  La DNA;  La DNA;  La DSNA.	Ce formulaire de délai ne dépassa date de con destinataires suiva La DNA USQEN DER(Si e DANA(S	oit être validé et envoyé dans un ant pas trois jours ouvrables de la maissance de l'incident aux ants :  (A (Si équipement CNS); équipement CNS); équipement CNS);
Responsables:  Le chef de salle/d d'occurrence	e quart/contrôleur en service à l'organisme ATC	<u>Responsable</u>	La Cellule Locale deTraitement des Evénements.

Page 52 sur 127



Panne, mauvais fonctionnement ou défaut survenant lors d'une phase critique du vol et important pour le fonctionnement du système.					
Référence réglementaire :Décision 112 du 21 juin	llet 2009, Point 1, Partie 2.2, Section2	Agent Responsable d	le la Notification	Initiale: Contrôleur d	de la circulation aérienne.
Informer par le moyen le plus rapide :  L'ARNI doit informer immédiatement les destinataires suivants :  Le responsable hiérarchique (Le CDT Aéroport ou le DCCR) et/ou l'ingénieur de permanence en dehors de l'horaire administratif ;  Les destinataires concernés conformément au plan d'urgence d'aérodrome et au MANEX de l'organisme ATS concerné;	Notification pa  Ce formulaire doit être envoyé avai aux destinataires suivants :  Le PDG de l'OACA;  La DGAC;  Le Bureau des Enquêtes au Mi  Le CDT Aéroport;  La DNA;  La DSNA;	ar FNE nt la fin de la vacation	Ce formulaire d <b>dépassant pas</b>	Notification par loit être validé et en	FNE voyé dans un délai ne ables de la date de
Le chef de salle/de quart/contrôleur en service à l'organisme ATC d'occurrence.			Responsable	La Cellule des Evénements.	Locale deTraitement



	ING/25					
	Averse de grêle ayant provoqué	des dommages à l'aéro	onef (au sol)			
Référence réglementaire :Décision 112 du 21 juin	llet 2009, Point 1, Partie 2.2, Section2	Agent Responsable d	le la Notification Initiale: Contrôleur de la circulation aérienne.			
Informer par le moyen le plus rapide :	Notification p		Notification par FNE			
destinataires suivants :  Le responsable hiérarchique (Le CDT Aéroport ou le DCCR) et/ou l'ingénieur de permanence en dehors de l'horaire administratif;  Les destinataires concernés conformément au plan d'urgence d'aérodrome et au MANEX de l'organisme ATS concerné;	RNI doit informer immédiatement les nataires suivants :  Le responsable hiérarchique (Le CDT néroport ou le DCCR) et/ou l'ingénieur e permanence en dehors de l'horaire dministratif;  Les destinataires concernés conformément u plan d'urgence d'aérodrome et au  Ce formulaire doit être envoyé avant la fin de la vacation aux destinataires suivants :  Le Ministère du Transport *;  Le PDG de l'OACA ;  La DGAC ;  Le Bureau des Enquêtes au Ministère du Transport ;  Le CDT Aéroport ;		dépassant pas trois jours ouvrables de la date de connaissance de l'incident aux destinataires suivants :  La DNA;  La DN ;  La DSNA;			
Responsables:  Le chef de salle/de quart/contrôleur en service à l'organisme ATC d'occurrence.		Responsable La Cellule Locale de Traitement des Evénements.				

<sup>\*</sup>Après coordination avec la hiérarchie (ou l'ingénieur de permanence en dehors de l'horaire administratif).



INC/09						
	Givre entraînant des dommages à l'aéronef en vol.					
Référence réglementaire :Décision 112 du 21 jui	llet 2009, Point 5, Partie 1.5, Section 1	Agent Respons	sable de la Notifica	ation Initiale: Contrô	îleur de la circulation aérienne.	
Informer par le moyen le plus rapide :	Notification p	ar FNE		Notification pa	r FNE	
L'ARNI doit informer immédiatement les destinataires suivants :  Le responsable hiérarchique (Le CDT Aéroport ou le DCCR) et/ou l'ingénieur de permanence en dehors de l'horaire administratif;  Les destinataires concernés conformément au plan d'urgence d'aérodrome et au MANEX de l'organisme ATS concerné;  MANEX de l'organisme ATS concerné;  Ce formulaire doit être envoyé ava vacation aux destinataires suivants :  Le Ministère du Transport *;  Le DGAC ;  Le Bureau des Enquêtes au  Ministère du Transport ;  Le CDT Aéroport ;  La DNA ;  La DNA ;  La DNA ;  La DSS ;		ant la fin de la	dépassant pas tro	oit être validé et e	nvoyé dans un délai ne de la date de connaissance	
Responsables:  La DCCR.  Le chef de salle/de quart/contrôleur en service à l'organisme ATC d'occurrence.		ganisme ATC	Responsable	La Cellule des Evénements.	Locale de Traitement	

<sup>\*</sup> Après coordination avec la hiérarchie (ou l'ingénieur de permanence en dehors de l'horaire administratif).



V 2.0 - Mars2016

### 11.3.2 Incidents liés à l'exploitation technique des aéronefs

INC/10						
Perte, mauvais fonctionnement important ou défaut de	tout système, sous-système ou ensemble o	l'équipements quand des procédures d'exploitation				
standard, des n	nanœuvres, etc., n'ont pas pu être accompl	ies de façon satisfaisante.				
<b>Référence réglementaire</b> : Décision 112 du 21 juillet 2009,	Source d'information : Contrôleur de la	Agent Responsable de la Notification Initiale: Chef de salle/ de				
Point 13, Partie 2.2, Section2						
Informer par le moyen le plus rapide						
Le chef de salle/Quart du BP doit informer imméd	Le chef de salle/Quart du BP doit informer immédiatement l'unité locale de la DN.					

INC/11						
	Événements à des vitesses proches de V1 ou supérieures, résultant d'une situation dangereuse ou potentiellement dangereuse ou conduisant à une telle situation (par exemple, décollage interrompu sans retour au parking, heurt de queue, perte de puissance de moteur, etc.).					
Référence réglementaire :Décision 112 du 21 juille	let 2009, Point 6, Partie 1.1, Section 1	Agent Responsa	able de la Notification Initiale: Contrôleur de la circulation aérienne.			
Informer par le moyen le plus rapide :	Notification pa	r FNE	Notification par FNE			
L'organisme ATC concerné doit informer immédiatementles destinataires suivants :  Le DN (à travers le BP);  Le DNA;	vacation any destinataires suivants:		Ce formulaire doit être validé et envoyé dans un délai ne dépassant pas trois jours ouvrables de la date de connaissance de l'incident aux destinataires suivants :  La DNA;  La DSNA;  La DN.			
Responsables: Le chef de salle/de d'occurrence.	quart/contrôleur en service à l'or	ganisme ATC	Responsable La Cellule Locale de Traitement des Evénements.			

	INC/12					
Ext	inction, arrêt ou défaut importa	nt de fonctionne	ement d'un moteur			
Référence réglementaire : Décision 112 du 21 jui	illet 2009, Point 1, Partie 2.3, Section 2	Agent Responsa	able de la Notification Initiale: Contrôleur de la circulation aérienne.			
Informer par le moyen le plus rapide :	Notification p	ar FNE	Notification par FNE			
L'ARNI doit informer immédiatement les destinataires suivants :  Le responsable hiérarchique (Le CDT Aéroport ou le DCCR) et/ou l'ingénieur de permanence en dehors de l'horaire administratif;  Les destinataires concernés conformément au plan d'urgence d'aérodrome et/ou au MANEX de l'organisme ATS concerné.	<ul> <li>vacation aux destinataires suivants</li> <li>Le PDG de l'OACA;</li> <li>La DGAC;</li> <li>Le Bureau des Enquêtes au M Transport;</li> <li>Le CDT Aéroport;</li> <li>La DNA;</li> <li>La DN;</li> <li>La CCS.</li> <li>La DSNA;</li> </ul>	: inistère du	Ce formulaire doit être validé et envoyé dans un délai ne dépassant pas trois jours ouvrables de la date de connaissance de l'incident aux destinataires suivants :  La DNA;  La DN;  La DSNA;  La DSS.			
Responsables: Le chef de salle/de que d'occurrence.	art/contrôleur en service à l'org	ganisme ATC	Responsable La Cellule Locale de Traitement des Evénements.			



V 2.0 - Mars2016

ΓT	7'T'	/01
ויי	/ I	/ UI

Transmission, réception ou interprétations incorrectes de messages de radiotéléphonie entraînant une situation dangereuse ou potentiellement dangereuse

Référence réglementaire : Décision 112 du 21 juillet 2009, Point 16. Partie 1 1. Section 1

Agents responsables de la notification initiale : Contrôleur de la circulation aérienne.

16, Partie 1.1, Section 1.	Agents responsables de la notification initiale: Controleur de la circulation derienne.
Notification par : FNE	Notification par FNE validée
	n jour Ce formulaire doit être validé et envoyé dans un délai ne dépassant pas cinq jours
Responsables: Le chef de salle/de quart/contrôleur en ser l'organisme ATC d'occurrence.	rvice à <u>Responsable</u> : La Cellule Locale de Traitement des Evénements.



V 2.0 - Mars 2016

### 14. NOTIFICATION D'UN EVENEMENT LIE A L'EXPLOITATION DE L'AERONEF

#### 14.1 Définition

Evénement lié à l'exploitation de l'aéronef : Un événement spécifiquement lié à l'exploitation de l'aéronef.

### 14.2 Fiches de notification

#### **EVT/03**

Recours à toute procédure non standard adoptée par l'équipage de conduite ou de cabine pour faire face à une situation d'urgence, lorsque : La procédure existe mais n'est pas utilisée;

Il n'existe pas de procédure;

La procédure existe mais est incomplète ou inappropriée;

La procédure est incorrecte;

Une procédure incorrecte est utilisée.				
Référence réglementaire : Décision 112 du 21 juillet 2009, Point 2, Partie 1.2, Section 1.	Agents r	its responsables de la notification initiale : Contrôleur de la circulation aérienne.		
Notification par :FNE		Notification par FNE validée		
Ce formulaire doit être envoyé, dans un délai ne dépassant pas u	ın jour	Ce formulaire doit être validé et envoyé dans un délai ne dépassant pas cinq jours		
ouvrable de la date de connaissance de l'événement, aux desti-	nataires	ouvrables de la date de connaissance de l'événement aux destinataires suivants :		
suivants:		■La DN ;		
■La DGAC ;		■La DNA.		
■ Le Bureau des Enquêtes ;		■ La DSNA.		
■La DNA;				
■La DSNA;				
La DN (à travers le BP si aéronef au départ ou à l'arrivée).				
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·				
Responsables : Le chef de salle/de quart/contrôleur en se l'organisme ATC d'occurrence.	rvice à	Responsable : La Cellule Locale de Traitement des Evénements.		

EVT/04					
	Objets et débris étrangers entraînant un dommage à l'aéronef.				
Référence réglementaire : Décision 112 du 21 jui	Référence réglementaire: Décision 112 du 21 juillet 2009, Point 9, Partie 2.3, Section 2  Agent Responsable de la Notification Initiale: Chef de salle/de quart du BP.				
Informer par le moyen le plus rapide :	Notification par FNE	Notification par FNE			
L'ARNI doit informer immédiatement les destinataires suivants :  Le responsable hiérarchique (Le CDT Aéroport ou le DCCR) et/ou l'ingénieur de permanence en dehors de l'horaire administratif ;  Les destinataires concernés conformément au plan d'urgence d'aérodrome et/ou au MANEX de l'organisme ATS concerné.	<ul> <li>vacation aux destinataires suivants:</li> <li>Le PDG de l'OACA;</li> <li>La DGAC;</li> <li>Le Bureau des Enquêtes au Ministère d' Transport;</li> <li>Le CDT Aéroport;</li> <li>La DNA;</li> <li>La DSNA;</li> <li>DCCR;</li> <li>La DN;</li> </ul>	■La DN ;			
Responsables:  Le chef de salle/de quart/contrôleur en service à l'organisme ATC d'occurrence.  Le chef de salle/de quart/contrôleur en service à l'organisme ATC des Evénements.  La Cellule Locale de Traitement des Evénements.					

EVT/05					
Perte d'un élément de la structure de l'aéronef en vol.					
Référence réglementaire :Décision 112 du 21 juillet 2009,					
Tiret6, Partie 2.1, Section2	circulation aérienne.	quart du BP.			
Informer par le moyen le plus rapide					
Le chef de salle	e/Quart du BP doit informer immédiatemen	nt l'unité locale de la DN.			

EVT/06						
_ · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Fuite de fluides hydrauliques, de carburant, d'huile ou d'autres liquides, ayant entraîné un risque d'incendie ou de contamination dangereuse de la					
structur	e, des systèmes ou de l'équipement de l'aér	, · · · · ·		*		
Référence réglementaire :Décision 112	Source d'Information : - Contrôleur de la	Phase du vol	Agent Respons	able de la Notificati	on Initiale	
du 21 juillet 2009, Point 1, Partie 2.2, Section 2	circulation aérienne ;	En Route		Chef de Salle CCR		
1, 1 mile 2,2, 30000 2	- Contrôleur de l'aire de trafic	Autre		Chef de Salle BP		
Informer par le moyen le plus rapide	: Notification par FNE			<b>Notification par</b> F	NE	
L'ARNI doit informer immédiatement :	Ce formulaire doit être envoyé, dans un d	lélai ne dépassant	Ce formulaire do	oit être validé et envoy	yé dans un délai ne	
<ul> <li>Le responsable hiérarchique (Le CDT Aéroport ou le DCCR) et/ou l'ingénier de permanence en dehors de l'horaire administratif;</li> <li>Les destinataires concernés conformémen au plan d'urgence d'aérodrome et/ou le MANEX de l'organisme ATS concernée.</li> </ul>	<ul><li>La DGAC;</li><li>La DCE;</li><li>Le CDT Aéroport:</li></ul>	connaissance de	i	A´; JA; ;		
Responsables	e/de quart/contrôleur en service au CCR e/quart/agent en service au BP de l'aéropo	ort d'occurrence.	<u>Responsable</u>	La Cellule deTraitement de	Locale s Evénements.	

$\mathrm{EVT}/07$					
Mauvais fonctionnement ou défaut de tout système d'indication ayant pu entraîner des indications trompeuses pour l'équipage.					
Référence réglementaire : Décision 112 du 21 juillet 2009, Point 12, Partie 2.2, Section 2  Source d'information : Contrôleur de la point 12, Partie 2.2, Section 2  Source d'information : Contrôleur de la point 12 du 21 juillet 2009, circulation aérienne.  Agent Responsable de la Notification Initiale: Chef de salle/ de quart du BP.					
Informer par le moyen le plus rapide					
Le chef de salle	e/Quart du BP doit informer immédiatemen	nt l'unité locale de la DN.			



#### **EVT/09**

Systèmes de navigation (y compris les systèmes d'approche de précision) et centrales aérodynamiques :

- Perte totale ou pannes multiples des équipements de navigation ;
- Panne totale ou pannes multiples des équipements de la centrale aérodynamique ;
  - Indication fortement trompeuse;
- Erreurs de navigation importantes attribuées à des données incorrectes ou à une erreur de codage dans la base de données ;
  - Déviations inattendues de la trajectoire latérale ou verticale qui ne sont pas causées par une action du pilote ;
- Problèmes avec les installations de navigation au sol entraînant des erreurs de navigation importantes non associées au passage de la navigation inertielle à la radionavigation.

	meticie a la facionavigación.				
Référence réglementaire :Décision 112 du 21 juillet 2009, Point 13, Appendice	Source d'Information : Contrôleur de l'aire de trafic	Agent Responsable de la Notification Initiale :Contrôleur la circulation aérienne.			
Informer par le moyen le plus rapide :	<b>Notification par</b> FNE	<b>Notification par</b> FNEvalidée			
L'ARNI doit informer immédiatement :	Ce formulaire doit être envoyé, dans un délai ne dépassant pas <b>un jour ouvrable</b>				
<ul> <li>Le responsable hiérarchique (Le CDT Aéroport ou le DCCR) et/ou l'ingénieur de permanence en dehors de l'horaire administratif;</li> <li>Les destinataires concernés conformément au plan d'urgence d'aérodrome et/ou le MANEX de l'organisme ATS concernée.</li> </ul>	de la date de connaissance de l'événement, aux destinataires suivants :  Le PDG de l'OACA;  La DGAC;	Ce formulaire doit être validé et envoyé dans un délai ne dépassant pas cinq jours ouvrables de la date de connaissance de l'événement aux destinataires suivants :  La DNA; La DSNA; La DN ;			
Responsables:  Le chef de salle d'occurrence.	/quart/agent en service au BP de l'aéroport	Responsable La Cellule Locale de Traitement des Evénements.			

EVT/10						
	Déroutement d'aéronef : Atterrissage d'un aéronef sur un aérodrome autre que celui de destination.					
Référence réglen	nentaire :	Agent Respons	able de la Notification Initiale : Contrôleur de la circulation aérienne.			
Informer par le n	noyen le plus rapide :	<b>Notification par</b> FNE	No	otification par FNE validée		
<ul> <li>Le responsable         Aéroport ou le         de permanence         administratif;</li> <li>Les destinatain         au plan d'urgen</li> </ul>	mer immédiatement :  c hiérarchique (Le CDT DCCR) et/ou l'ingénieur en dehors de l'horaire  res concernés conformément nce d'aérodrome et/ou le l'organisme ATS	Ce formulaire doit être envoyé, dans un délai ne dépassant pas un jour ouvrable de la date de connaissance de l'événement, aux destinataires suivants:  Le PDG de l'OACA; La DGAC; Le Bureau des Enquêtes au Ministère du Transport; Le CDT Aéroport; La DNA; La DSNA; La DEA; La DEA; La DCCR.	dépassant pas connaissance de La DCE La DNA La DSN	A;		
Responsables:	Le chef de salle/o	quart/agent en service au BP de l'aéroport d'occurrence. quart CCR.	<u>Responsable</u>	La Cellule Locale deTraitement des Evénements.		

EVT/11							
Re	Retour sur terrain: Retour d'un aéronef sur l'aérodrome de départ (QRF)						
Référence réglementaire :	Référence réglementaire :  Agent Responsable de la Notification Initiale : Le chef de salle de B						
Informer par le moyen le plus rapide :	<b>Notification par</b> FNE	<b>Notification par</b> FNE validée					
<ul> <li>L'ARNI doit informer immédiatement :</li> <li>■ Le responsable hiérarchique (Le CDT Aéroport ou le DCCR) et/ou l'ingénieur de permanence en dehors de l'horaire administratif ;</li> <li>■ Les destinataires concernés conformément au plan d'urgence d'aérodrome et/ou le MANEX de l'organisme ATS concernée.</li> </ul>	Ce formulaire doit être envoyé, dans un déla dépassant pas un jour ouvrable de la date connaissance de l'événement, aux destina suivants :  Le PDG de l'OACA;  La DGAC;  Le Bureau des Enquêtes au Ministère du Transq  Le CDT Aéroport;  La DNA;  La DSNA;  La DEA;  La DEA;  La DN (si retour cause technique);  La DCCR.	de caires  Ce formulaire doit être validé et envoyé dans un délai ne dépassant pas cinq jours ouvrables de la date de connaissance de l'événement aux destinataires suivants :					
Responsables: Le chef de salle/	quart/agent en service au BP de l'aéroport d'occurre	nce. Responsable La Cellule Locale de Traitement des Evénements.					

EVT/12					
Retour au parking : Retour d'un aéronef au parking avant de décoller ou après un décollage avorté.					
Référence réglementaire :	Référence réglementaire : Agent Responsable de la Notification Initiale : Le chef de salle de BP.				
Informer par le moyen le plus rapide :	<b>N</b> otification par FNE		<b>Notification par</b> FNE validée		
L'organisme concerné doit informer immédiatement :  L'unité locale de la DN Si retour cause technique ;  Le DMC, s'il s'agit d'un aéronef militaire.	Ce formulaire doit être envoyé, dans un ne dépassant pas un jour ouvrable de de connaissance de l'événement, destinataires suivants :  Le PDG de l'OACA;  La DGAC;  Le CDT Aéroport;  La DNA;  La DSNA;  La DEA;  La DN (si retour cause technique);		Ce formulaire doit être validé et envoyé dans un délai ne dépassant pas cinq jours ouvrables de la date de connaissance de l'événement aux destinataires suivants :  La DNA;  La DSNA;  La DN (si retour cause technique);  La DEA.		
Responsables:  Le chef de salle/ d'occurrence.	quart/agent en service au BP de l'aéroport		Responsable La Cellule Locale de Traitement des Evénements.		

EVT/13					
El	olouissement du pilote par un rayo	on laser ou une sourc	e lumineuse.		
Référence réglementaire : Agent Responsable de la Notification Initiale : Contrôleur de la circulation aérienn					
Informer par le moyen le plus rapide :	Notification par	FNE	Not	tification par FNE validée	
L'organisme concerné doit informer immédiatement la salle d'opérations Police de l'aérodrome concerné.	ne dépassant pas <b>un jour o</b> u	•	dépassant pas ci	être validé et envoyé dans un délai ne nq jours ouvrables de la date de événement aux destinataires suivants :	
Responsables: Le chef de salle/quart /contro	òleur en service à l'organisme ATC d'occ	currence	<u>Responsable</u>	La Cellule Locale de Traitement des Evénements.	

EVT/14							
	Impact d'oiseau.						
Référence réglementaire :		Agent Respon	sable de la Notification	Initiale: Contrôleur d	le la circulation aérienne.		
Informer par le moyen le plus rapide :	Notification par	FNE	1	Notification par FN	E validée		
L'organisme concerné doit informer immédiatement l'unité Péril Animalier.	Ce formulaire doit être envoy délai ne dépassant pas ouvrable de la date de con l'événement, aux destinataires suiva  Le PDG de l'OACA;  La DGAC;  Le CDT Aéroport;  La DCE;  La DNA;  La DSNA;  La DEA.	<b>un jour</b> naissance de			s un délai ne dépassant pas aissance de l'événement aux		
Responsables: Le chef de salle/quart /co	ontrôleur en service à l'organisme ATC d	occurrence	Responsable	La Cellule des Evénements.	Locale de Traitement		

EVT/15				
	Remise des	s gaz.		
Référence réglementaire:  Agent Responsable de la Notification Initiale: Contrôleur de la circulation aérienne.		ion aérienne.		
Notification par FNE		Notific	cation par FNE validée	
Ce formulaire doit être envoyé, dans un délai ne dépassant	t pas u <b>n jour ouvrable de la date</b>	Ce formulaire doit être validé et env	oyé dans un délai ne dépassant pas cinq jours	
de connaissance de l'événement, à :		ouvrables de la date de connaissa	ance de l'événement aux destinataires suivants :	
■ La DNA ;		■ La DNA ;		
■ La DSNA.		<ul> <li>La DSNA.</li> </ul>		
Responsables:  Le chef de salle/quart /contrôleur d'occurrence	en service à l'organisme ATC	Responsable	La Cellule Locale de Traitement des Evénements.	



	I	E <b>VT/19</b>			
	mmunication : Situation caractérise ATS au sol, de telle sorte que la cor	-	•	-	
<b>Référence réglementaire :</b> Décision 153 du 12 Annexe1	février 2013, Tiret 02, Paragraphe 3,	Agent Respon	nsable de la Notification	<b>Initiale : -</b> Contrôleur d -Technicien d des équipen	le la circulation aérienne. le maintenance nents de communication
Informer par le moyen le plus rapide :	Notification par			<b>Notification par</b> FNI	±validee
L'organisme ATC concerné doit informer Immédiatement le service technique concerné de la DTA ainsi que le BP.	délai ne dépassant pas  ouvrable de la date de con l'événement, aux destinataires suiva  Le PDG de l'OACA;  La DGAC;  Le CDT Aéroport;  La DCTA;  La DCEq;  La DTA;  La DNA;  L'USQENA;  La DSNA;	un jour maissance de			un délai ne dépassant pas issance de l'événement aux
Responsables: d'occurrence	/contrôleur en service à l'organisme A l'équipe/technicien en service de l'org nce		<u>Responsable</u>	La Cellule des Evénements.	Locale de Traitement

V 2.0 - Mars2016

### **EVT/20**

Défaillance de la fonction de surveillance : Situation caractérisée par la défaillance, totale ou partielle, ou la corruption de la surveillance assurée par le système ATS au sol, de telle sorte que la surveillance ne peut être assurée en permanence par l'ATS, comme nécessaire.

Référence réglementaire: Décision 153 du 12 février 2013, Tiret 03, Paragraphe3, Annexe 1 Agent Responsable de la Notification Initiale : -Contrôleur de la circulation aérienne.
-Technicien de maintenance

des équipements radar

			des equipe	ments radar
Informer par le moyen le plus rapide :	<b>Notification par</b> FNE	1	<b>Votification par</b> FN	E validée
L'organisme ATC concerné doit informer immédiatement le service technique concerné de la DER ainsi que le BP.	délai ne dépassant pas un ouvrable de la date de connaissa: l'événement, aux destinataires suivants :  Le PDG de l'OACA;  La DGAC;  Le CDT Aéroport;  La DCTA;  La DCEq;  La DER;  La DNA;  L'USQENA;  La DSNA;	jour nce de  Ce formulaire doit être cinq jours ouvrables destinataires suivants:  La DNA;  La DER;  La DSNA;  L'USQENA.  .	•	s un délai ne dépassant pas iissance de l'événement aux
	ntrôleur en service à l'organisme ATC d'occurr juipe/technicien en service de l'organisme de	Responsable	La Cellule des Evénements.	Locale de Traitement

V 2.0 - Mars2016

### **EVT/21**

Défaillance de la fonction de traitement et de diffusion des données : Situation caractérisée par la défaillance, totale ou partielle, ou la corruption du traitement et de la diffusion des données par le système ATS au sol, de telle sorte que les échanges de données au sein de l'ATS et/ou entre l'ATS et l'aéronef ne peuvent être assurés en permanence, comme nécessaire.

Exemples : - Fourniture d'informations incorrectes, inadéquates ou trompeuses de toute source au sol, par exemple dans le cadre du contrôle de la navigation aérienne (ATC), du service automatique d'information de région terminale (ATIS), des services météorologiques, dans les bases de données de navigation, cartes, graphiques, manuels, etc.

Référence réglementaire : Décision 153 du 12 février 2013, Tiret 04, Paragraphe1, Annexe 1 Agent Responsable de la Notification Initiale : - Contrôleur de la circulation aérienne.
-Technicien de maintenance

Paragraphe1, Annexe 1	<i>J</i> ,		=	Technicien de maintenance
1 urugrupner, Annexe r		des équipements CNS		
Informer par le moyen le plus rapide :	Notifica	tion par FNE	1	Notification par FNE validée
L'organisme ATC concerné doit informer  Immédiatement le service technique concerné de :  La DTA (si équipements de communication);  La DER (si équipements de surveillance);  La DANA (si équipements de navigation);  Le BP.	<ul> <li>Le PDG de l'OAC</li> <li>La DGAC;</li> <li>Le CDT Aéroport</li> <li>La DCTA;</li> <li>La DCEq;</li> <li>La DTA (si équipe</li> <li>La DER (si équipe</li> </ul>	jour ouvrable de la date de l'événement, aux CA;	Ce formulaire do dépassant pas connaissance de La DNA La DTA La DER	(si équipements de communication); (si équipements de surveillance); A (si équipements de navigation); A;
	ntrôleur en service à l'organi uipe/technicien en service c	sme ATC d'occurrence le l'organisme de maintenance	<u>Responsable</u>	La Cellule Locale deTraitement des Evénements.

V 2.0 - Mars2016

# 17. NOTIFICATION D'UN EVENEMENT LIE A L'EXPLOITATION DE L'A/D

	EVT/24	
Encombrement de l'aire de mouveme	nt d'un aérodrome par un aéronef, un véhicule, des an	,
Référence réglementaire : Dangereuse ou potentiellement dangereu  Source d'Information : Contrôleur de la circulation aérienne.  Contrôleur de l'aire de trafic.		Agent Responsable de la Notification Initiale :Le chef de salle/quart BP.
Informer par le moyen le plus rapide	<del></del>	<b>Notification par</b> FNE validée
	- I DDC 1 120 A C A	Ce formulaire doit être validé et envoyé dans un délai ne dépassant pas cinq jours ouvrables de la date de connaissance de l'événement aux destinataires suivants :  La DCE; La DNA; La DSNA.
Responsables:  Le chef de salle d'occurrence.	/quart/agent en service au BP de l'aéroport	Responsable La Cellule Locale de Traitement des Evénements.



	EVT/25		
Erreurs de signalisation ou mauvaise s	ignalisation de tout obstacle ou danger sur les aires d dangereuse	le mouvement d'un a	érodrome, entraînant une situation
Référence réglementaire :	Source d'Information : Contrôleur de la circulation aérienne. Contrôleur de l'aire de trafic.		
Informer par le moyen le plus rapide :	Notification parFNE	Notif	ication par FNE validée
Le Chef de Quart BP doit informer immédiatement les destinataires suivants :  Le CDT Aéroport;  Le service balisage nocturne;  Le service balisage diurne;  Le DEA.	Ce formulaire doit être envoyé, dans un délai ne dépassant pas un jour ouvrable de la date de connaissance de l'événement, aux destinataires suivants :  Le PDG de l'OACA;  La DGAC;  La DCE;  La DCE;  La DCEq;  La DNA;  La DSNA;  La DEA;  La DEE/DMG.	dépassant pas cinc	re validé et envoyé dans un délai ne q jours ouvrables de la date de enement aux destinataires suivants :
Responsables:  Le chef de salle/ d'occurrence.	quart/agent en service au BP de l'aéroport	Responsable	La Cellule Locale deTraitement des Evénements.



	EV'l	Γ/27			
Dégradation ou interruption du service fourni par le SSLIA ou le péril anim Agent Responsable of Référence réglementaire :		nimalier ou la gestion de l'aire de trafic. le de la Notification Initiale :- Contrôleur d'aire de trafic -Agent du service SSLIA -Agent du service péril animalier			
Informer par le moyen le plus rapide :  Le Chef de Quart BP doit informer immédiatement les destinataires suivants :  La tour de contrôle;  Le Bureau de Piste ;  Le CDT Aéroport ;	Ce formulaire doit être en	voyé, dans un <b>jour ouvrable</b>	Ce formulaire doit êt	q jours ouvrables	ans un délai ne de la date de
Responsables: Le responsable en	La DEA; La DSS.  La DSS.  n service à l'organisme d'occurrence	ce	<u>Responsable</u>	La Cellule Traitement des Ev	Locale de énements.



	EVT/29  Déplacement avion par vent fort			
Référence réglementaire :	Source d'Information : Contrôleur de la circulation aérienne.  Contrôleur de l'aire de trafic.	rce d'Information : Contrôleur de la circulation aérienne. Agent Responsable de la Notification In		
-	Ce formulaire doit être envoyé, dans un délai ne dépassant pas un jour ouvrable de la date de connaissance de l'événement, aux destinataires suivants :  Le PDG de l'OACA;  La DGAC;  La DGCE :	Ce formulaire doit être v <b>dépassant pas cinq j</b>	tion par FNE validée validé et envoyé dans un délai ne jours ouvrables de la date de ment aux destinataires suivants :	
Responsables:  Le chef de sall d'occurrence.	e/quart/agent en service au BP de l'aéroport	Responsable La	a Cellule Locale de raitement des Evénements.	



### 18. NOTIFICATION D'UN EVENEMENT LIE AU SERVICE AU SOL

	I	EVT/31		
Non-conformité avec les procédures d'escale requises entraînant une situation dangereuse ou potentielleme			on dangereuse ou potentiellement dangereuse.	
Référence réglementaire :	Source de l'information : Contrôleur d'aire	<b>Agents responsables de la notification initiale :</b> Chef de quart du BP		•
Notification	n par : FNE			Notification par FNE validée
Ce formulaire doit être envoy ouvrable de la date de connai • Le PDG de l'OACA; • La DGAC; • La DCE; • Le CDT Aéroport; • La DSNA; • La DNA; • La DEA.	é, dans un délai ne dépassant pas <b>un jour</b> ssance de l'événement, à :			être validé et envoyé <b>dans un délai ne dépassant pas cinq jours</b> te de connaissance de l'événement à :
itcsbonsabics.	e salle /de quart/agent en service au odrome d'occurrence.	Respon	ısable :	La Cellule Locale de Traitement des Evénements.



#### **EVT/32**

Evénements et incidents liés à la prise en charge des bagages, passagers et cargaison : Détérioration importante de la structure, des systèmes ou des équipements de l'aéronef résultant du transport de bagages ou de cargaisons. Mauvais positionnement des conteneurs de fret ou d'autres éléments importants de la cargaison.

Référence réglementaire :	Source d'Information : Contrôleur de l'aire de trafic.	<b>Agent Responsable de la Notification Initiale :</b> Le chef de salle/quart BP.
Informer par le moyen le plus rapide :	Notification par FNE	Notification par FNE validée
Le Chef de Quart BP doit informe immédiatement les destinataires suivants :  • le CDT Aéroport ;  • La DN en cas d'endommagement de la structure d'aéronef ;	Ce formulaire doit être envoyé, dans un délai ne dépassant pas <b>un jour ouvrable</b> de la date de connaissance de l'événement, aux destinataires suivants :  • Le PDG de l'OACA; • La DGAC;	Ce formulaire doit être validé et envoyé dans un délai ne dépassant pas cing jours ouvrables de la date de
• La douane	<ul> <li>La DCE;</li> <li>Le CDT Aéroport;</li> <li>La DNA;</li> <li>La DSNA;</li> <li>La DEA</li> </ul>	<ul><li>La DNA;</li><li>La DSNA</li><li>La DEA.</li></ul>
Responsables:  Le chef de salle/	quart/agent en service au BP de l'aéroport d'occurrence.	Responsable La Cellule Locale de Traitement des Evénements.

#### 19. AUTRES EVENEMENTS

		EVT/33						
Récl	amation: Toute réclamat	ion déposée au BP par les usa	igers de	l'air.				
Référence réglementaire :	Agent Responsable de	a Notification Initiale :Le che	ef de sali	le/quart du .	BP.			
Notification parFNE			Notifie	cation par FN	<b>IE</b> validée			
Ce formulaire doit être envoyé, dans un délai ne dépa	ssant pas <b>un jour</b>	Ce formulaire doit être valid	é et env	oyé <b>dans u</b> r	n délai ne	dépass	sant pas cinq	jours
ouvrable de la date de connaissance de l'événeme	ent, à :	ouvrables de la date de con	naissanc	e de l'événe	ment aux de	estinata	ires suivants :	
■ La DNA ;		■ La DNA ;						
<ul> <li>La DSNA.</li> </ul>		<ul> <li>La DSNA;</li> </ul>						
<ul> <li>La Direction technique en lien avec l'objet de</li> </ul>	e la réclamation.	<ul> <li>La Direction technique</li> </ul>	ie en lien	avec l'objet d	de la réclama	ation.		
Responsables: Le chef de salle/quart /agent en se	ervice au BP d'occurrence	Responsable	La Evéne	Cellule ments.	Locale	de	Traitement	des



	EVT/34	
Retard d'un vol : Retard d'un vol au départ dépassant une heure par rapport à l'EOBT		
Référenceréglementaire :	Agents responsables de la notification initiale : Chef de salle/ de quart du BP	
Informer par le moyen le plus rapide : Notification par FNE		
L'organisme concerné doit informer <b>immédiatement</b> les destinataire suivants :	Ce formulaire doit être envoyé, dans un délai ne dépassant pas <b>un jour ouvrable</b> de la date de connaissance de l'événement, aux destinataires suivants :	
	■Le Ministère du Transport *;	
Le CDT Aéroport et/ou l'ingénieur de permanence en dehors de l'horaire administratif en cas d'un retard au-delà de 2 heures ;	■Le PDG de l'OACA ;	
Le service local de la DN si retard cause technique.	■La DGAC ;	
	■Le CDT Aéroport ;	
	■Le DSNA ;	
	■La DEA.	
	<b>De plus</b> , le BP adressera à la fin de la journée aux destinataires ci-dessus mentionnés un état journalier des retards dépassant une heure.	

<sup>\*</sup> Après coordination avec la hiérarchie (ou l'ingénieur de permanence en dehors de l'horaire administratif).

EVT/35				
Nappe d'hydrocarbure en mer.				
d'immersion effectuées par les navires ou les aéronefs.  Informer par le moyen le plus rapide :	Notification par FNE			
L'ARNI doit informer immédiatement les destinataires suivants :  Le responsable hiérarchique (Le CDT Aéroport ou le DCCR) et/ou l'ingénieur de permanence en dehors de l'horaire administratif ;  Les destinataires concernés conformément au plan d'urgence d'aérodrome et au MANEX de l'organisme ATS concerné.	Ce formulaire doit être envoyé, dans un délai ne dépassant pas un jour ouvrable de la date de connaissance de l'événement, aux destinataires suivants :  Le Ministère du Transport *;  Le PDG de l'OACA;  La DGAC;  Le CDT Aéroport;  La DNA;  La DSNA;			
Responsables : Le chef de salle /de quart/Contrôleur en service à l'organisme ATC d'occurrence.				

<sup>\*</sup> Après coordination avec la hiérarchie (ou l'ingénieur de permanence en dehors de l'horaire administratif).



EVT/36						
Alerte épidémiologique : Cas de personne suspecte à bord d'un aéronef d'une maladie quarantenaire.						
Source de l'information: Contrôleur de la circulation aérienne	Agents responsables de la notification initiale : Chef de salle/ de quart du BP					
Informer par le moyen le plus rapide :	Notification par FNE					
L'ARNI doit informer immédiatement les destinataires suivants :	Ce formulaire doit être envoyé, dans un délai ne dépassant pas <b>un jour</b>					
Le responsable hiérarchique (Le CDT Aéroport ou le DCCR) et/	ou ouvrable de la date de connaissance de l'événement, aux destinataires					
l'ingénieur de permanence en dehors de l'horaire administratif;	suivants :  • Le Ministère du Transport *;					
Les destinataires concernés conformément au plan d'urgence	■Le PDG de l'OACA ;					
d'aérodrome et au MANEX de l'organisme ATS concerné.	■La DGAC ; ■La DCE ;					
	■Le CDT Aéroport ;					
	■La DEA ;					
	■La DNA ;					
	■DSNA;					
	■La DASM.					
Responsables: Le chef de salle /de quart/agent en service au BP à l'aérodrome d'occurrence.						

<sup>\*</sup> Après coordination avec la hiérarchie (ou l'ingénieur de permanence en dehors de l'horaire administratif).

EVT/37							
Autres événements : Survenue répétée d'un type déterminé d'événement qui, pris isolément, ne seraient pas considérés comme devant être signalés mais qui, compte tenu de leur fréquence, constituent un danger potentiel.							
Source de l'information: Décision 112 du 21 juillet 2009, Point 1, Partie 1.7, Section 1	Agents responsables de la notification initiale : Agent de l'OACA						
Notification par :FNE		Notif	fication par FNE validée				
Notification par :FNE  Ce formulaire doit être envoyé, dans un délai ne dépassant pas un jour ouvrable de la date de connaissance de l'événement, aux destinataires suivants :  Le PDG de l'OACA;  La DGAC;  La DCE;  Le CDT Aéroport;  La DEA;  La DNA;  DSNA;		Notification par FNE validée  Ce formulaire doit être validé et envoyé dans un délai ne dépassant pas cinq jours ouvrables de la date de connaissance de l'événement aux destinataires suivants  La DCE;  La DEA;  La DNA;  La DNS;  La DN (Si événement cause technique);  La DSNA.					
■ La DN (Si événement cause technique).							
Responsables : Agent concerné		<u>Responsable</u>	La Cellule Locale de Traitement des Evénements.				



EVT/38						
Tout autre événement, quel qu'en soit le type, ayant mis en	Tout autre événement, quel qu'en soit le type, ayant mis en danger ou ayant pu mettre en danger l'aéronef ou ses occupants, en vol ou au sol.					
Source de l'information: Décision 112 du 21 juillet 2009, Point 4,	Agents responsables de la notification initiale : -En vol : Contrôleur de la circulation					
Partie 1.7, Section 1	aérienne.					
1 4114 1.7, 3001011	-Autre cas: Chef de salle/de quart BP.					
Notification par :FNE		<b>Notification par</b> FNE validée				
Ce formulaire doit être envoyé, dans un délai ne dépassant pas un jour ouvrable de la						
date de connaissance de l'événement, aux destinataires suivants :		cinq jours ouvrables de la date de connaissance de l'événement aux				
■Le PDG de l'OACA ;		destinataires suivants :				
		■La DCE ;				
■La DGAC;	■La DGAC ; ■La DCE ;		■La DEA ;			
■La DCE ;						
I - CDT Advance of a		■La DNA ;				
Le CD1 Aeroport;	■ Le CDT Aéroport ;		■La DSS ;			
■La DEA ;		- La DSS ,				
• La DNIA .		■ La DN (Si événement cause technique);				
■La DNA ;		■La DSNA.				
■La DSS ;						
■La DSNA;						
La DN (Si événement cause technique).						
-Le chef de salle/de quart/contrôleur C Responsables : l'aérodrome d'occurrence;	A en service à	Responsable	La Cellule Locale de Traitement des Evénements.			
-Le chef de salle/de quart BP .						

V 2.0 - Mars2016

### **EVT/39**

Tout autre événement susceptible de représenter un danger pour l'aéronef, ou d'affecter la sécurité des occupants de l'aéronef ou des personnes et des biens à proximité de l'aéronef ou au sol.

Référence réglementaire : Décision 112 du 21 juillet 2009, Point

4, Partie 2.5, Section 2

Agents responsables de la notification initiale : Agent du BP

4, Partie 2.5, Section 2			8		
Notification par : FNE		Notification par FNE validée			
Ce formulaire doit être envoyé, dans un délai ne dépassant pas <b>un jour ouvrable</b> de la		Ce formulaire doit être validé et envoyé dans un délai ne dépassant pas			
date de connaissance de l'événement, aux destinataires		cinq jours ouvrables de			
suivants:		la date de connaissance de l'événement aux destinataires suivants :			
■Le PDG de l'OACA ;		■La DCE ;			
■La DGAC ;		■La DEA ;			
■La DCE ;		■La DNA ;			
■ Le CDT Aéroport ;		■La DSS ;			
■La DEA ;		■ La DN (Si événement cause technique) ;			
■La DNA;		■ La DSNA.			
■ La DSS ;					
■ La DSNA.					
■ La DN (Si événement cause technique);			T		
Responsables : Le chef de sale /de quart/agent en service au l'd'occurrence	BP à l'aérodrome	<u>Responsable</u>	La Cellule Evénements.	Locale de Traitement des	